

Assises nationales des risques naturels 2012

19 et 20 janvier - Palais des congrès - Bordeaux



ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS 2012

« *Dépasser les contradictions pour mieux agir ensemble* »

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

ANRN 2012- p1

SOMMAIRE

I. Les risques naturels

1. Une réalité mondiale
2. Mais également française

II. Les premières Assises nationales des risques naturels

1. Pourquoi des Assises nationales ?
2. Quel objectif ?
3. Pour une culture du risque partagée
4. Pourquoi Bordeaux ?

III. Les thèmes des Assises 2012

1. Risques naturels et aménagement du territoire : comment concilier développement des territoires et prévention des risques ?
2. Comment réduire les conséquences des inondations et la vulnérabilité de son territoire ?
3. Gestion du littoral : quelle stratégie d'aménagement raisonné voire de repli face à l'érosion du trait de côte et au risque de submersion ?
4. Recherche et décideurs : quelle place pour l'expert ? Comment gérer l'incertitude ? Quelles interactions entre décideurs et chercheurs ?
5. Prévention du risque sismique : comment faire du sur-mesure en fonction de l'exposition au risque ?
6. Quelle clarification de la gouvernance pour une action plus efficace ?
7. Économie et risques : le coût de l'inaction ?
8. Culture du risque et décisions : comment devenir tous acteurs du risque ?
9. Quand les risques naturels rencontrent les risques technologiques ?

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

I. Les risques naturels

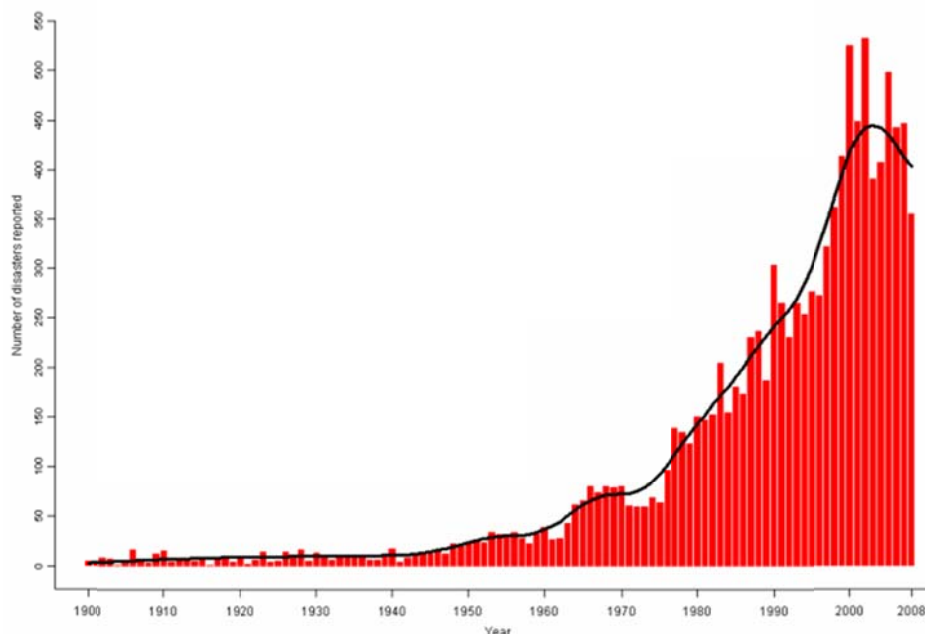
1. Une réalité mondiale

Les catastrophes qui s'abattent en France et partout dans le monde, nous rappellent le risque permanent que représentent les forces naturelles atmosphériques et telluriques...

Ce risque n'a jamais été aussi réel pour les vies humaines comme pour les biens, dans le contexte d'une tendance à la croissance des populations exposées. Il faut se préparer : des territoires résilients sont des territoires attractifs, même après une catastrophe.

Bien qu'il soit difficile de discerner une tendance sur le nombre de personnes tuées dans les catastrophes naturelles, on constate une augmentation du nombre d'événements et de personnes affectées par les catastrophes dans les dernières décennies. On pourrait croiser cette dernière évolution avec la démographie mondiale et l'urbanisation galopantes et l'augmentation significative des températures depuis 1980.

En moyenne par an, de 2000 à 2005, près de 300 millions de personnes ont été affectées par les catastrophes naturelles et près de 78 000 y ont trouvé la mort (CRED, 01/2007).



Nombre de catastrophes naturelles enregistrées dans le monde de 1900 à 2008
Crédit : EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Database - www.emdat.be - Université catholique de Louvain, Brussels, Belgium, 09/2009

Contact presse

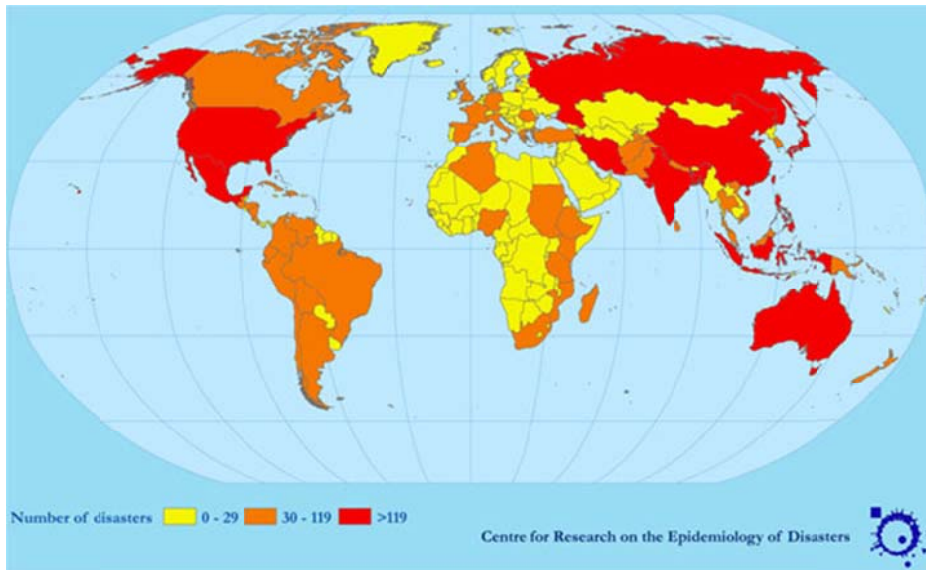
- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

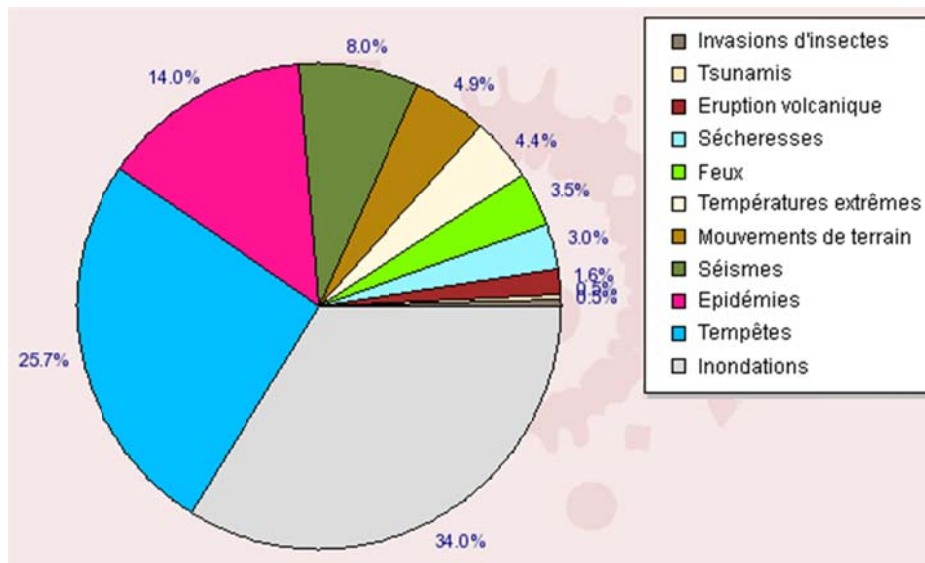
Assises nationales des risques naturels 2012

19 et 20 janvier - Palais des congrès - Bordeaux



Nombre de catastrophes naturelles par pays de 1976 à 2005
Crédit : CRED, 2007

Les inondations et les tempêtes restent les catastrophes les plus fréquentes ces dernières années. En effet, elles représentent plus de 60% des catastrophes naturelles dans le monde. Nous noterons la part des épidémies qui est de 14%.



Type de catastrophes survenues dans le monde de 1990 à 2007
Crédit : EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Database www.em-dat.net - Université Catholique de Louvain - Brussels - Belgium, 06/2007

L'année 2004 restera marquée par le séisme et le tsunami du 26 décembre en Asie du Sud. Provoqué par un séisme marin de 9 sur l'échelle de Richter, au large de l'Indonésie, un raz-de-marée déferle dans l'océan Indien sur huit pays d'Asie : Indonésie (nord de l'île de Sumatra), Sri Lanka, Thaïlande, Inde, Birmanie, Malaisie, Maldives, Bangladesh et la côte orientale de l'Afrique : Somalie, Tanzanie et Kenya. Il ravage les régions côtières, détruisant les villages de pêcheurs et les stations touristiques.

Le bilan fait état d'environ 220 000 morts ou disparus ainsi que 5 millions de personnes démunies.

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

2. Mais également française

Comme l'ont montré récemment les catastrophes survenues au Japon ou à Haïti, d'autres pays sont plus exposés que la France à certains risques naturels. Ce serait toutefois une erreur que d'oublier que chez nous aussi, en métropole et outre-mer, la puissance des éléments naturels, inondations, tempêtes, séismes, peut entraîner des conséquences dramatiques. Tempête Xynthia, inondations dans le Var, feux de forêt près de Tarascon, mouvements de terrains, avalanches, séismes, tous ces phénomènes naturels engendrent des risques importants pour les populations, l'économie et l'environnement de notre pays.

Les deux tiers des 36 000 communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel dont 15 000 aux inondations et 7 000 aux mouvements de terrains. Le risque sismique concerne 24 000 communes et 5 000 sont menacées par les feux de forêts.



Crue de la Nartuby, Draguignan 15 et 16 juin 2010

Des pluies extrêmes, constituant un phénomène rare par son intensité mais d'un type bien connu en zone méditerranéenne provoquent des inondations à l'origine de 23 décès et de dégâts considérables.



Tempête Xynthia, 27 et 28 février 2010

La conjonction de vents de 160 km/h et d'une pleine mer à fort coefficient de marée conduit à la défaillance de digues et à de graves inondations en Vendée, Charente-Maritime, et Gironde (au moins 53 victimes et de nombreux déplacés).

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

II. Les premières Assises nationales des risques naturels

1. Pourquoi des Assises nationales ?

Tempête, inondations, feux de forêt, mouvements de terrains, avalanches, séismes... Comment mieux se protéger et faire face aux risques naturels ?

La prévention des risques naturels a pour objectif de réduire les conséquences dommageables des phénomènes naturels : préserver l'avenir et réduire la vulnérabilité de l'existant.

C'est une priorité de l'Etat au travers de la politique menée par le Ministère : *"Maîtriser les conséquences des risques naturels et réduire les risques technologiques"*. En effet, les phénomènes à l'origine des risques naturels ne peuvent être évités et la politique consiste à s'y adapter pour réduire autant que faire se peut leurs conséquences, contrairement aux risques technologiques pour lesquels la première priorité est la réduction du risque à la source.

La politique de prévention vise d'abord à réduire les conséquences des dommages potentiels en amont ; elle est complémentaire à la politique de protection civile qui permet de gérer la crise (du ressort du Ministère de l'Intérieur) et s'articule avec la politique d'indemnisation des dommages.

Elle relève d'une politique publique portée par l'État impliquant de nombreux acteurs : politiques, administratifs, collectivités territoriales, société civile et monde économique (citoyens, ONGs, bureaux d'études, chercheurs, assureurs, entreprises exposées...). Cette politique consiste à mettre en œuvre différents types de mesures dans un large registre : information, éducation, amélioration de la connaissance, évaluation des risques, réglementation, travaux de prévention, moyens d'accompagnement (études, conseils, financiers), etc.

Au plan économique, indemnisation des dommages et réduction de la vulnérabilité sont au cœur de la politique de prévention et des débats.

Au plan politique, la prévention des risques d'inondation jusqu'ici fondée sur des objectifs de moyens s'oriente désormais vers des objectifs de résultats. Un tournant s'amorce, d'une façon plus générale, avec la traduction des dispositions de la directive européenne « inondations ». Ces dispositions appellent des démarches stratégiques, la détermination de priorités pour, au final, conduire à l'élaboration de plans de gestion des risques.

Des événements extrêmes, comme ceux de Fukushima dernièrement, avec leurs effets induits catastrophiques, militent pour des approches systémiques, tant pour les territoires pris en compte que pour l'éventail d'actions collectives et individuelles à mettre en place et à articuler.

Dans ce contexte général, la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels fait apparaître plusieurs constats :

- la difficulté de faire accepter le risque compte-tenu du fait que la reconnaissance de la réalité de ce risque induit des contraintes pour le développement des territoires impactés par des aléas et un sentiment de dévalorisation du patrimoine privé de nos concitoyens exposés, voire de l'image qu'ils ont de leur place dans la société,
- des oppositions entre représentants de l'État, porteur de la politique, et les collectivités territoriales qui voient leur potentiel de développement réduit par la présence du risque et des contraintes réglementaires (PPRN et PLU) associées alors même qu'elles sont incontournables pour assurer le portage des programmes d'actions et des mesures de prévention de toute nature au bénéfice des personnes ou activités exposées,

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

- les lois et réglementations concernant d'autres domaines (eau, protection de la biodiversité, urbanisme) que celui de la prévention des risques placent parfois l' élu face à des contradictions et des choix difficiles.
- une mémoire du risque trop courte après les événements majeurs, difficile à entretenir (oubli, renouvellement des populations), d'autant que les outils existants (plan communaux de sauvegarde, DDRM, comités départementaux des risques naturels majeurs..) sont souvent mal appropriés.
- une culture du risque plus ou moins développée (vision médiatique souvent qui engendre une perception plus ou moins exacte de la caractérisation du risque et de ses conséquences, rappelées parfois douloureusement lors de catastrophes ou d'événements majeurs). La vision peut selon le moment être minimaliste ou maximaliste.

Ces Assises ont pour but premier de favoriser les échanges entre les acteurs de terrains, les décideurs, les scientifiques et le monde associatif, dans les domaines relevant des risques naturels majeurs. Elles doivent être l'occasion de montrer le panorama actuel des risques naturels, et les outils à la disposition de l'État et des élus pour en assurer la gestion et préserver au mieux la sécurité des citoyens.

Des priorités sont actuellement affichées clairement par l'Organisation de Nations Unies : la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes s'est ouverte en mai dernier à Genève. L'ONU veut encourager les pays à investir dans la prévention, et les Assises seront sur ce plan un rendez-vous important.

Conçues sur la base du développement et de la confrontation des connaissances et des expériences, à l'instar des Assises nationales des risques technologiques, les Assises visent à favoriser une meilleure appropriation par toutes les autres parties prenantes, en particulier les élus, et par le public des questions concernant les risques naturels. Il s'agit de faire progresser et de rendre plus efficaces les actions et démarches collectives de prévention de ces risques et d'aider au développement d'une culture commune des risques naturels, dans un ensemble d'acteurs qui n'ont pas toujours le même angle de perception.

Ces Assises seront par ailleurs l'occasion d'initier la définition et la structuration de la plateforme française pour la prévention des risques naturels à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Prévention des Catastrophes Naturelles élaborée par l'ONU. Elles sont appelées à se renouveler à intervalles de 2 à 3 ans.

2. Quel objectif ?

Organisées les 19 et 20 janvier 2012 à Bordeaux, sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et en partenariat avec le CEMAGREF (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), les premières Assises nationales des risques naturels (ANRN) constituent le lancement d'une démarche qui a vocation à s'inscrire dans la durée. www.assises-risques-naturels.fr.

- « Prévenir l'avenir et réduire la vulnérabilité de l'existant »
- « Apporter des solutions concrètes »
- « Construire une plateforme d'échange pérenne »

L'organisation d'Assises nationales a pour objectif de réunir l'ensemble des parties prenantes afin de permettre un réel échange et de faire émerger une réflexion commune pour aller plus loin ; parce que sans échange il n'y a pas de connaissance et sans socle commun de connaissances, sans vision

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

Assises nationales des risques naturels 2012

19 et 20 janvier - Palais des congrès - Bordeaux



partagée il n'y a pas de prévention efficace. Ces Assises permettront également de mieux structurer et élargir la plate-forme française pour la prévention des risques naturels.

3. Pour une culture du risque partagée

Comment mettre en place les actions de communication, d'information, de sensibilisation et d'éducation, centrées sur le dialogue et portées par tous les acteurs, indispensables au développement et à la pérennisation d'une culture partagée du risque ? Capitaliser sur les expériences françaises et étrangères, diffuser la connaissance actualisée du risque, concilier politiques de développement et de prévention, mener des réflexions conjointes pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, instituer des dispositifs d'alerte et de protection adéquats, prévoir les mesures facilitant le retour à une vie normale... beaucoup reste à faire !

L'objectif des assises vise le développement d'une culture commune des acteurs intervenant dans les domaines composant la politique des risques naturels. Cette culture commune passe par :

- des échanges entre l'Etat, les collectivités territoriales, les scientifiques, le monde associatif et les citoyens ;
- une meilleure appropriation de la thématique et des problématiques par l'ensemble des parties prenantes ;
- la mutualisation et le renforcement des démarches et actions collectives de prévention.

Ces Assises s'adressent à l'ensemble des parties prenantes intervenant dans le domaine de la politique des risques : services de l'Etat, élus, associations et ONG, organismes d'assurance, chercheurs, bureaux d'études. C'est par une représentativité exhaustive de l'ensemble des acteurs que chacun progressera et qu'émergera une vision partagée.

Les élus sont au cœur du dispositif de prévention. Ils ont la connaissance des risques, des mesures existantes et des moyens à mettre en place en matière de prévention demeure essentielle. L'élu est la pierre angulaire du dispositif : il doit orchestrer et décider face à l'ensemble des acteurs sur son territoire et envers les populations, c'est aussi lui vers lequel on se tourne en tant que garant de la sécurité des citoyens.

4. Pourquoi Bordeaux ?

En raison de son exceptionnel patrimoine culturel hérité du 18^e siècle, l'Unesco a inscrit Bordeaux sur la liste du Patrimoine mondial au titre d'Ensemble urbain exceptionnel.

Parce qu'elle est soumise au risque de submersion rapide fluvio-maritime, l'agglomération Bordelaise s'est fortement impliquée dans la prévention des risques d'inondation en œuvrant, de concert avec les services de l'État, à la réalisation d'un modèle numérique novateur à l'échelle de l'estuaire (« Référentiel inondations Gironde »).

Par ailleurs, l'Aquitaine est exposée à la quasi-totalité des risques naturels existant en métropole. C'est donc avec légitimité que Bordeaux, capitale de l'Aquitaine, a été retenue comme lieu d'accueil pour les Assises nationales des risques naturels majeurs.

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

III. Les thèmes des Assises 2012

Un moment d'échange privilégié au plus près des préoccupations des acteurs

Le programme des Assises a été élaboré pour répondre au mieux aux questionnements des différentes parties prenantes et aux problématiques actuelles auxquelles elles doivent faire face.

Ces premières Assises nationales des risques naturels doivent permettre un débat et un enrichissement sur les questions relatives à la prévention des risques naturels.

Les Assises débuteront avec un discours de Madame la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet puis chaque matinée aura sa table ronde destinée à trouver des solutions afin de « mieux agir ensemble ». Elles réuniront des intervenants de qualité, tel que des représentants du Ministère, du Cemagref, de l'ONU, des élus et de différentes associations. Suivront ensuite des ateliers visant à répondre concrètement à différentes problématiques bien spécifiques et pour lesquelles des experts de chaque domaine seront présents :

1. Risques naturels et aménagement du territoire : comment concilier développement des territoires et prévention des risques ?

La prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire est souvent perçue comme une contrainte et un frein au développement des territoires communaux, cela d'autant plus que les aléas impactent une superficie importante des territoires.

- Quel diagnostic peut-on faire de l'existant ?
- Quelles améliorations peut-on apporter dans le dispositif actuel aux différentes échelles territoriales ?
- Comment mettre en place ces améliorations ?
- Quels outils conviendrait-il de modifier ou d'améliorer pour une meilleure prise en compte des risques face à des enjeux forts ?

2. Comment réduire les conséquences des inondations et la vulnérabilité de son territoire ?

La transposition de la Directive inondation permet la mise en lumière des impacts des inondations, portant une attention particulière aux atteintes sur les vies humaines, les biens, les activités économiques et le patrimoine.

- Comment faire prendre conscience de l'impact et de l'importance des dommages pour que chacun des acteurs soient en mesure d'agir ?
- Comment par une meilleure gestion des risques (stratégie, actions, outils...), parvenir à réduire les coûts ?
- De quelle façon les nouveaux outils liés à la transposition de la Directive inondation peuvent y contribuer ?

3. Gestion du littoral : quelle stratégie d'aménagement raisonné voire de repli face à l'érosion du trait de côte et au risque de submersion ?

La gestion du littoral est concernée par différentes politiques : prévention, protection environnementale, activités maritimes, construction... La superposition de ces politiques met en évidence la nécessité d'une coordination à la bonne échelle.

- Quel diagnostic peut-on faire de l'existant ?

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

- Quelles améliorations peut-on apporter pour une meilleure coordination ?
- Quelles actions entreprendre ?
- Quelles instances utiliser ou mettre en place ?
- Quelle gouvernance ? Quelle échelle territoriale ?

4. Recherche et décideurs : quelle place pour l'expert ? Comment gérer l'incertitude ? Quelles interactions entre décideurs et chercheurs ?

Les questions liées à l'interaction entre science et société, en matière de risques naturels, renvoient à des questions génériques, qu'il s'agisse des relations sciences société ou de la gestion des risques.

- Mémoires et apprentissages des risques à long terme, comment ne pas oublier ?
- Comment peut-on partager une définition de l'aléa ?
- De quelle information a-t-on besoin en situation d'incertitude pour prendre une décision ?
- Transfert et mise en application de résultats scientifiques, comment s'organiser et avec qui ?

5. Prévention du risque sismique : comment faire du sur-mesure en fonction de l'exposition au risque ?

A la différence d'autres risques naturels, on ne peut agir sur l'aléa sismique. La seule manière efficace d'aborder les risques associés aux séismes se résume à la prévention. En fonction du zonage de l'aléa, de l'intensité redoutée du phénomène, la prévention se conçoit par des mesures adaptées et proportionnelles à l'importance des enjeux et des aléas.

- Quelle(s) stratégie(s) appropriées adopter ? Quels dispositifs ?
- Quelle gouvernance mettre en place ?
- Par quels moyens et quelles actions parvenir à une plus large mobilisation et une association accrue des collectivités territoriales pour piloter les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité ou encore sensibiliser en continu le grand public ?
- Comment développer la recherche en matière de construction parasismique ?
- Comment informer et préparer les populations ?

6. Quelle clarification de la gouvernance pour une action plus efficace ?

La politique nationale de gestion des risques naturels rencontre dans sa définition et sa mise en oeuvre des difficultés et des incompréhensions. Fondée sur les piliers de la connaissance partagée, de la concertation et de la prise de décision, une gouvernance nouvelle doit permettre d'améliorer l'efficacité de la politique de réduction des risques de catastrophes en la situant dans un contexte élargi et en s'interrogeant sur le rôle et la place des structures et des outils.

- Quelles évolutions pour mieux relier gouvernance des risques naturels aux autres politiques sectorielles ?
- Quel mécanisme d'échanges, de mobilisation et de contribution ?
- Peut-on et comment limiter les complexités, les incompréhensions et les contradictions ?

7. Économie et risques : le coût de l'inaction ?

Les aléas de toute nature impactent, à des degrés divers, l'économie au sens large.

La réduction de la vulnérabilité des enjeux humains, économiques, environnementaux ainsi que du patrimoine culturel et, plus généralement, l'amélioration de la résilience de l'économie, de la société et de l'environnement, impliquent un engagement tant individuel que collectif, dans la réalisation d'actions de prévention, de protection et de préparation à la crise.

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr

- Comment apprécier et intégrer les économies apportées par l'action de prévention, aux différentes échelles de décision (individuelle, bassin de risque, nationale) ?
- Comment articuler efforts individuel et collectif de prévention ?
- Quels outils de mesure, d'arbitrage et de pilotage pour une gouvernance éclairée de la gestion des risques aux différentes échelles pertinentes ?
- Vers quel modèle économique de gestion des risques la France peut-elle aspirer à tendre ? modèle néerlandais (submersion marine et inondations) ? modèle suisse ?
- Indemnisation et prévention jusqu'où aller pour préserver l'équilibre ?

8. Culture du risque et décisions : comment devenir tous acteurs du risque ?

La culture du risque, individuelle ou collective, est un facteur important pour mettre en oeuvre la politique et la réalisation d'actions de prévention des risques. Il en va de même ou en cas d'évènement grave.

- Comment accéder à la connaissance du risque, en avoir conscience alors qu'il ne se manifeste qu'à des intervalles de temps espacés, dans un contexte où les populations sont mobiles et où les décideurs changent souvent ?
- Comment analyser l'impact de la culture du risque sur la décision ?
- Comment éduquer et maintenir la sensibilité des concitoyens et les amener à une prise de responsabilité qui est la leur ?
- Comment développer une stratégie nationale pour accroître la résilience ?

9. Quand les risques naturels rencontrent les risques technologiques ?

Les risques naturels peuvent engendrer, par effet domino, des conséquences plus ou moins graves sur le fonctionnement d'installations industrielles présentant un risque technologique susceptible d'affecter les vies humaines et les biens. Des mesures sont prises ou imposées pour anticiper ou ces risques prévenir en cas de manifestation d'un aléa naturel. En cas d'évènement exceptionnel, au-delà des scénarios retenus, comment mieux maîtriser les conséquences des effets dominos ?

- Comment les effets dominos sont-ils abordés et traités ?
- Quels exemples concrets ont été réalisés et ont démontré leur efficacité face à un aléa de forte intensité (crue, tempête, par exemple) ?
- Quelles sont les faiblesses et les points ou actions d'amélioration possibles et réalisables ?
- Quelles différences dans la prise en compte des risques naturels entre les risques accidentels* ICPE et nucléaires ? (*et chroniques)

Contact presse

- Cemagref : Claire Gouny – 0557890985 assises-risques-naturels@cemagref.fr
- Ministère du Développement durable : Danielle Keroullé : 01 40 81 78 88

Contact accréditation

- Le Public Système : Virginie Martins Pires - Tél : 01 41 34 20 43 - vmartinspires@lepublicsysteme.fr